

Séance du 07 mai 2026

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S.,
HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J.,
LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T.,
LIENARD A., DEJAEGHERE N., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2008 du Ministre André Antoine octroyant à la commune de Bernissart une subvention pour la mise en œuvre du programme « Communes Energ-éthiques » ;

Attendu que l'article 12 dudit arrêté précise que la commune devra fournir un rapport de l'évolution du programme à présenter au Conseil communal chaque année ;

Vu le rapport final 2025 établi par Mr Andy Simoens, Conseiller en énergie de la commune de Bernissart depuis le 02 février 2021 ;

Vu le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE PAR

Art.1 : D'approuver le rapport d'avancement final du programme « Communes Energ-éthiques de Bernissart pour l'année 2025 établi par Mr Andy Simoens, Conseiller en énergie de la commune de Bernissart depuis le 02 février 2021.

Art.2 : La présente délibération accompagnée du rapport sera transmise à la Région wallonne DGTRE – Division de l'énergie, avenue Prince de Liège, 7 à 5100 JAMBES.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN